

La deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage* est publiée sur la plateforme Participons Ottawa

La deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage* est d'ores et déjà publiée sur la plateforme [Participons Ottawa](#). Elle comprend les dispositions à jour du Règlement et la Carte de zonage actualisée, qui tiennent compte des commentaires exprimés pendant la consultation qui a porté sur la première version provisoire de ce règlement. La page de la plateforme Participons Ottawa comprend d'autres ressources, dont l'information à jour sur les prochaines activités de consultation et des comptes rendus.

Le Comité de la planification et du logement et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales ont pris connaissance, à leur réunion conjointe du 31 mars 2024, du rapport du personnel et des 16 pièces justificatives de la deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage*. Le Conseil municipal s'en est saisi le 16 avril 2024. Ce rapport et toutes les pièces justificatives sont publiés sur la [page des ordres du jour des réunions de la Ville](#). Les annexes de la deuxième version provisoire du nouveau *Règlement de zonage* sont disponibles [sur ottawa.ca](#).

Pendant les réunions conjointes des comités et durant la séance du Conseil municipal, les conseillers municipaux ont donné au personnel des directives en adoptant plusieurs motions. Annexe 1 - Aperçu des motions et des directives publiée [dans DemDam](#) et sur la plateforme [Participons Ottawa](#) donne une vue d'ensemble de ces motions et directives, ainsi que des autres options en prévision de la consultation qui aura lieu au printemps et à l'été.

L'équipe du nouveau *Règlement de zonage* souhaite réunir les commentaires sur les dispositions de la deuxième version provisoire et sur la version à jour de la Carte de zonage. La période au cours de laquelle on pourra exprimer ces commentaires sera comprise **entre le 2 mai et le 30 juin 2025**. L'équipe du projet tiendra compte des commentaires livrés au cours de cette période, et tous les changements qui en découlent seront apportés dans la troisième version provisoire du Règlement. Elle prendra quand même connaissance des commentaires déposés après le 30 juin et en tiendra compte; toutefois, il se pourrait qu'elle ne puisse pas apporter à la version définitive des dispositions toutes les modifications correspondantes.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur la deuxième version provisoire, veuillez communiquer avec l'équipe du projet du nouveau *Règlement de zonage* par courriel (NouveauZonage@ottawa.ca). Vous pouvez aussi consulter la page [Participons Ottawa](#) pour prendre connaissance de tout le contenu disponible et vous abonner aux prochains comptes rendus portant sur ce projet.

La consultation publique sur la deuxième version provisoire se déroulera ce printemps : on tiendra des assemblées virtuelles le jeudi 29 mai et le mardi 3 juin, ainsi qu'une consultation en présentiel le lundi 2 juin à la Place-Ben-Franklin, au 101, promenade CentrepoinTE. Nous vous invitons à consulter la page de la plateforme [Participons Ottawa](#) pour en savoir plus sur ces activités!